

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Révision du PLUi

Arrêtée le :

14 mai 2025

Approuvée le :



VISA

Date : 15 mai 2025

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Haut Allier Margeride is visible, containing the text 'Communauté de Communes du Haut Allier Margeride' and '12000 RODEZ'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le Président,
Francis CHABALIER

Modifications - Révisions - Mise à jour

Tableau de synthèse des risques recensés sur le
territoire communautaire

6.9.1



		Niveau de risque	Observations
Risques naturels	Inondations	Faible à modéré	1 Plan de Prévention des Risques d'inondation sur le territoire intercommunal : - PPRi «Bassin de l'Allier». Seules les communes d'Auroux, Chastanier, Langogne, Luc et Saint-Bonnet-Laval sont concernées par le PPRi. Toutes les communes sont concernées par l'Atlas des Zones Inondables. Toutes les communes sont couvertes par l'Enveloppe d'Approche des Inondations Potentielles (EAIP). Toutes les communes sont concernées par des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes ou inondations de caves.
	Mouvements de terrain	Faible à modéré	Territoire soumis à différents risques de mouvement de terrain : - Mouvements de surfaces : glissement de terrain, éboulement, érosion des berges, etc. - Cavités souterraines (affaissements, effondrements, etc.) : le territoire compte 1 cavité souterraine sur la commune de Luc. - Retrait et gonflement des argiles : risque présent sur 47,23% du territoire selon le BRGM, dont 0,1% en aléa moyen.
	Séisme	Faible	Le territoire intercommunal est entièrement concerné par un risque sismique de faible aléa.
	Feux de forêt	Faible à très sévère	Niveaux d'aléas : - Auroux : Aléa faible - Bel-Air-Val-d'Ance : Aléa très faible à faible - Chastanier : Aléa assez faible - Cheylard-l'Eveque : Aléa faible à assez faible - Langogne : Aléa moyen - Luc : Aléa faible à assez faible - Naussac-Fontanes : Aléa faible à assez faible - Rocles : Aléa faible à assez faible - Saint-Bonnet-Laval : Aléa moyen - Saint-Flour-de-Mercoire : Aléa très faible Moyen de protection : Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). Il renvoie notamment aux arrêtés préfectoraux permettant de contrôler l'entretien des abords des constructions afin d'éviter la propagation d'incendies et réglemente les brûlages pour éviter le départ des feux.
	Radon	Modéré à élevé	Toutes les communes sont soumises au risque de radon comme l'ensemble du département de la Lozère.

		Niveau de risque	Observations
Risques technologiques	Rupture de barrage	-	Le territoire intercommunal est concerné par 1 grand barrage (Naussac). Les communes qui seraient potentiellement touchées par l'onde de submersion sont : - Langogne - Naussac-Fontanes - Saint-Bonnet-Laval Moyen de protection : Plan Particulier d'Intervention (PPI)
	Transport de matières dangereuses	Faible à élevé	Le risque lié au transport de matières dangereuses par la route concerne les communes de Langogne, Rocles, Cheylard-l'Evêque et Saint-Flour-de-Mercoire.
	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Faible	La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride compte 11 installations relevant du régime des ICPE. Aucune d'entre elles n'est soumise au classement SEVESO, ce qui signifie que le risque industriel est faible.
	Sites et sols pollués	-	Plusieurs sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés : - 46 sites pollués ou potentiellement pollués de la base CASIAS (23 d'entre eux se situent sur la commune de Langogne).